



## **Hamid Benazzou : «Nous avons mis en place une nouvelle approche intégrée»**

Publié par Kawtar Tali le 28-12-2009 à 17:35

Numéro de parution 2079

L'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) démarre sa mission à partir de janvier 2010. Six volets seront pris en charge durant cette année. Hamid Benazzou, directeur général de l'ONSSA, en présente les détails.

ALM : L'ONSSA instaurera une nouvelle vision sanitaire. Situez-vous l'approche globale de cette institution ?

Hamid Benazzou : L'ONSSA a été créé afin de rendre le contrôle alimentaire au niveau national et à l'exportation plus efficace et plus efficient. Afin d'atteindre cet objectif et de concentrer les efforts de tous les intervenants dans le domaine du contrôle alimentaire, l'Office, qui réunit toutes les entités intervenant dans le domaine de la santé animale et végétale et dans le contrôle des produits alimentaires d'origine animale ou végétale et des aliments pour animaux, a mis en place une nouvelle approche du contrôle alimentaire. Identifiez-nous ses principales bases ? Cette nouvelle approche se base sur un contrôle intégré, de l'exploitation à la table, aussi bien des produits animaux que végétaux avec une responsabilisation accrue des exploitants et des industriels agro-alimentaires ; quant à la qualité et à la sécurité sanitaire de leurs produits. Au niveau de l'exploitation, le contrôle concerne les conditions de productions animales et végétales, la surveillance et le contrôle des maladies ainsi que le contrôle des intrants (semences, pesticides, médicaments vétérinaires et additifs). Au niveau des unités agroalimentaires, la loi a rendu obligatoire la mise en place d'un système d'auto-contrôle et de traçabilité par les industriels et le contrôle officiel sera plus axé sur les procédés de fabrication, les conditions de fabrication, de transformation, d'entreposage et de transports que sur les produits finis. Toutes les unités agroalimentaires seront concernées. Enfin, au niveau du marché, le contrôle concerne les conditions de vente et le contrôle de la restauration collective. Quelles sont les missions de ce nouveau dispositif ? L'ONSSA est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime. L'Office National de la sécurité sanitaire des produits alimentaires exerce pour le compte de l'Etat la mission de protection de la santé du consommateur et de préservation de la santé des animaux et des végétaux. Pour atteindre ces objectifs, l'ONSSA a été chargé d'assurer à la fois la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national et aux frontières et la sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur, y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux. De même, il a pour mission d'homologuer et contrôler les intrants agricoles (semences, pesticides, engrais) et les médicaments vétérinaires et d'appliquer les législations et réglementations relatives à la police sanitaire vétérinaire et phytosanitaires. Les actions de l'Office débuteront à partir de janvier prochain. Quels sont les principaux axes du plan d'action 2010 ? Comme vous le savez, l'ONSSA a tenu son premier conseil d'administration, sous la présidence du ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, le vendredi 11 décembre 2009. Les axes phares de son plan d'action portent sur les domaines suivants : la santé et la protection des végétaux, le contrôle des semences et plants ; la santé et la protection des animaux, le contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale, le contrôle sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale, le programme de mise à niveau et de l'assurance qualité des services de l'ONSSA. (voir encadré). Pour la concrétisation des programmes relatifs aux volets précités, un montant de l'ordre de 598 millions de dirhams, comportant aussi bien le budget de fonctionnement que le budget d'investissement, a été approuvé par le conseil d'administration.

URL de cet article: <http://www.aujourd'hui.ma/economie-details73074.html>